

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N° AE74

présenté par
M. Frédéric Petit

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« La LPM 2024-2030 contribuera à renforcer la stratégie d'influence de nos armées en l'associant pleinement au plan d'action établi par la feuille de route de l'influence de la diplomatie française présentée par Jean-Yves Le Drian le 14 décembre 2021. Par exemple, l'inscription des enfants du personnel des armées dans les lycées français à l'étranger sera facilitée. Cet effort concernera aussi les parents non français engagés ou partenaires dans les différentes missions dans les pays concernés. L'inscription dans les lycées français à l'étranger ou dans les filières francophones d'enfants issus de milieux ciblés de pays considérés comme stratégiques sera facilitée. Des milieux ciblés pourront bénéficier de formations de français dans les instituts culturels français des pays afférents à leurs missions. Des associations comme « Frères d'armes » animeront le réseau des alumnis de l'enseignement militaire français. La direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) renforcera ses actions de coopération structurelle avec les États partenaires de la France dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile et la recherche stratégique militaire française sera accélérée et déployée à l'international. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à associer la stratégie d'influence de nos armées au plan d'action établi par la feuille de route de l'influence de la diplomatie française adoptée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (et présentée par Jean-Yves Le Drian le 14 décembre 2021).